



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation
Acquisition de kits biodiversité pour la « nature quotidienne »

1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2. Procédure de passation

Consultation simplifiée, passée en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

3. Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Face à l'érosion de la biodiversité quotidienne, le syndicat mixte du Parc souhaite proposer des outils pour la favoriser dans les bourgs, villages et lieux-dits du Livradois-Forez.

Pour cela, il a conçu *des boîtes à outils* sur mesure pour les communes et les communautés de communes qui veulent participer à la valorisation et à la préservation de la biodiversité. Elles contiennent des nichoirs à oiseaux, à insectes, des graines pour les semis, des posters sur la faune locale...

Ces boîtes à outils sont amenées à être déployées dans les communes et communautés de communes.



Pour cela, le Parc proposera aux communes volontaires de réaliser, selon les besoins, un diagnostic biodiversité sur leur territoire - prioritairement dans le bourg, les villages et lieux-dits -, avec si possible un agent communal et un élu ou un habitant (ambassadeur nature du Parc) référent, pour déterminer les emplacements favorables.

Les étapes de cette action peuvent donc être résumées comme suit :

- Diagnostics dans les communes et sensibilisation des personnes référentes (personnel communal et élus) par le Parc,
- Remise de la boîte à outils adaptés à chaque commune et accompagnement pour leur mise en place par le Parc + un prestataire en appui,
- Suivi des équipements avec le personnel communal, suite à la sensibilisation par le Parc.

Prestation attendue :

L'entreprise retenue devra être en capacité de fournir des kits biodiversité pour au moins 15 communes. Pour rappel, un kit comprend a minima selon les communes :

- des nichoirs :
 - à oiseaux (martinets, hirondelles, chouette effraie...),
 - à chiroptères,
- des hôtels à insectes,
- des plants d'arbres fruitiers ou essences arbustives pour les haies,
- des graines et plantes en utilisant le label Végétal local,
- une ruche de biodiversité (pollinisateurs sauvages),
- des posters format A2 valorisant les écosystèmes et espèces emblématiques du territoire, pouvant être affichés dans les mairies, salles communales, salles de classe et tout lieu public.

La prestation proposée doit intégrer une prestation d'installation dans la commune et est demandée pour permettre l'acquisition d'une dizaine de kits.

Le contrat sera conclu jusqu'au 31/12/2021 à compter de sa notification.

Le montant prévisionnel est estimé à 12 500 €TTC.

4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

Critère n° 1 : prix (50%)

Critère n° 2 : qualité du matériel proposé dans le kit (30%)

Critère n° 3 : délais d'exécution pour répondre aux demandes des communes (20%)

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.



5. Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8. Acomptes

- Un acompte de 50% sera versé à la commande sur présentation d'une facture,
- Le solde de 50 % sera versé à la fin de l'opération sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 31 mai 2021– 12 H (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son calendrier d'intervention à réception de la commande
- ✓ La description du matériel composant 1 kit
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez